

arrangement qu'on est en train de conclure avec la commission du port de Montréal au sujet d'un entrepôt frigorifique. Est-ce qu'on le fait semblable à celui qui a été conclu pour l'entrepôt frigorifique de Sydney-Nord?

L'hon. M. TOLMIE: Nous n'avons rien à verser pour l'entrepôt frigorifique que la commission du port de Montréal est en train de construire.

(L'article est adopté.)

Fruits, \$145,000.

M. LEGER: Le ministre veut-il m'expliquer ce que signifie ce crédit? S'il doit servir à l'achat de fruits, je dois dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'en avons pas encore profité. Mais je suppose qu'il s'agit d'encourager la culture des fruits. Dans tous les cas, je voudrais bien avoir des explications à ce sujet.

L'hon. M. TOLMIE: Cet article comprend les frais d'inspection des fruits dans les différents districts, les frais de déplacement des inspecteurs, les frais de bureau et les dépenses qu'entraînent certaines expériences faites au sujet des wagons frigorifiques pour le transport des fruits. Des expériences ont été faites l'an dernier entre la Colombie-Anglaise et l'Est. Nous nous sommes servis des wagons-foudres à eau salée ordinaires et nous nous sommes rendu compte qu'avec de légers changements, ces wagons convenaient très bien au transport des fruits. Nous faisons aussi de nombreuses démonstrations de genres variés sur la culture des fruits et nous publions une mercuriale. Pendant la saison de navigation dans les Provinces maritimes, nous nous tenons en communication étroite avec le marché anglais par câble et nous adressons cette liste des prix à tous ceux qui désirent expédier des produits à ce marché étranger. Cela rend de grands services. Nous facilitons aussi l'organisation de coopératives de vente. Puis il y a les frais que nécessite l'application de la loi concernant la vente des fruits. On doit se rappeler que l'an dernier nous avons adopté une loi concernant l'emballage des fruits et qu'avant longtemps, nous n'aurons, dans tout le Canada, pour les petits paquets de fruits qu'une seule et même grandeur. Nous donnons au commerce de fruits en général toute l'assistance possible, mais nous nous occupons particulièrement des débouchés pour la vente de nos produits. Nous faisons aussi des démonstrations sur la façon

[M. Sinclair (Queen).]

d'emballer et d'humecter les fruits, comme je l'ai déjà expliqué. Enfin, nous exposons nos fruits partout où nous croyons que cela peu en stimuler la vente. Nous avons eu l'an dernier une réunion de tous les inspecteurs de fruits du Canada au cours de laquelle on a discuté la situation existant dans chacune des différentes provinces. Nous nous apercevons que la réunion de ces représentants de sociétés de culture des fruits venant des différentes régions du pays contribuent beaucoup à faciliter la vente de nos produits canadiens. Ces discussions générales des conditions entourant la culture et l'emballage des fruits ont donné de très bons résultats.

M. DUFF: Le ministre veut-il nous donner les noms des inspecteurs de fruits en Nouvelle-Ecosse?

M. CHISHOLM (Inverness): Et aussi où ils se trouvent.

L'hon. M. TOLMIE: Les inspecteurs des Provinces maritimes sont les suivants: A. S. Alcorn, Berwick (N.-E.); W. S. Potts, Saint-Jean (N.-B.). Les inspecteurs stagiaires sont: S. C. Dimmock, Windsor (N.-E.); A. H. Milner, Annapolis-Royal (N.-E.); A. T. Morse, Bridgetown (N.-E.); F. B. Westcott, Gaspéreau (N.-E.); W. J. Sangster, Falmouth (N.-E.); J. B. Wilson, Waterville (N.-E.); G. E. Hutchinson, Morristown (N.-E.); G. A. LeCain, Annapolis-Royal (N.-E.); R. B. Neily, Middleton (N.-E.); H. G. Woodworth, Berwick (N.-E.); H. F. East, Melvern Sq. (N.-E.); S. B. Marshall, Clarence (N.-E.); G. H. Ruffee, Wolfville (N.-E.); W. P. Fox, Lower Gagetown (N.-E.).

M. DUFF: Ils semblent être tous dans deux comtés.

M. MICHAUD: Ils sont tous en Nouvelle-Ecosse.

M. DUFF: Et en Nouveau-Brunswick; mais je parle de la Nouvelle-Ecosse. Je remarque que ces inspecteurs se trouvent presque tous dans les comtés d'Annapolis et de King. Il est vrai que la plus grande partie des fruits cultivés en Nouvelle-Ecosse vient peut-être de là; mais, tout en ne voulant pas vanter mon propre comté, le ministre doit savoir que le comté de Lunenburg est renommé pour ses fruits qui sont, sinon en aussi grande quantité, du moins d'aussi bonne qualité que ceux d'Annapolis ou de King. Il me semble qu'en toute justice pour les cultivateurs de fruits